

MUNICIPALITÉ DE DUHAMÉL

RÈGLEMENT 2017-02

Décrétant une dépense de 795 000\$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'amélioration de chemins

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé

QUE, le règlement 2017-02, décrétant une dépense de 795 000\$, et un emprunt du même montant, pour des travaux d'amélioration de chemins, soit et est adopté;

QUE, par ce règlement, le Conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Objet du règlement

Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux d'amélioration de chemins, et plus précisément sur le chemin Lac-Doré Nord, travaux basés sur le plan d'intervention en infrastructures routières locales, préparé par la firme Cima+, version finale, datée du 22 janvier 2016.

L'estimation des dépenses, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme CIMA+, en date du 25 août 2016 qui fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 2

Montant autorisé

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 795 000\$ pour les fins du présent règlement.

Article 3

Terme du règlement d'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 795 000 \$ sur une période de 20 ans.

*modifiée
par
résolution
2017-05-
18426
J.B.*



Municipalité de Duhamel
Comté de Papineau
Province de Québec

Article 4

Compensation par catégorie d'immeuble relative au règlement d'emprunt – part au secteur

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles

	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Immeuble non exploité (terrain vacant)	1
Immeuble commercial (hôtel,motel,auberge)	4
Immeuble commercial	1,5
Immeuble communication et service télégraphique	2

Article 5

Taxation à la valeur –partie à l'ensemble

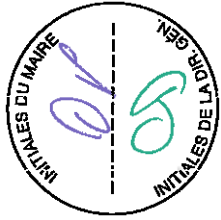
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

Contribution ou subvention affectant le règlement d'emprunt

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et assumée par l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



Municipalité de Duhamel
Comté de Papineau
Province de Québec

Article 7

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

David Pharand
Maire

Claire Diné, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

RÈGLEMENT 2017-02

**Décrétant une dépense de 975 000 \$ et un emprunt
du même montant pour des travaux d'amélioration de
chemins**

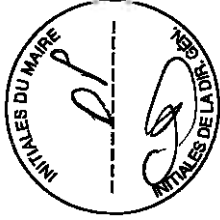
Certificat de publication

Je soussignée, certifie que j'ai publié le règlement # 2017-02, en
affichant une copie aux endroits prévus par le Conseil, sur le
territoire de la municipalité de Duhamel, entre 8h et 16h le 15^{ème}
jour du mois Mai 2017.

Et j'ai signé à Duhamel ce 15 ième jour du mois
Mai 2017

Claire Diné, g.m.a.
Directrice générale

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion	10 février 2017	
Adoption du règlement	12 février 2017	2017-02-18330
Avis public – tenue de registre	14 février 2017	
Entrée en vigueur	<u>12 mai 2017</u>	
Avis public- entrée en vigueur	<u>15 mai 2017</u>	



Municipalité de Duhamel
Comté de Papineau
Province de Québec

ANNEXE A
Règlement d'emprunt 2017-02

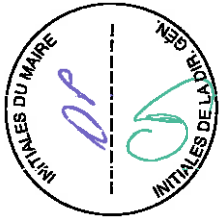
Municipalité de Duhamel
Réfection du chemin du Lac Doré Nord -
Mise à jour de l'estimation suite au plan d'intervention

CIMA+

G003870

BORDEREAU D'ESTIMATION

ARTICLE TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	PRODUIT
Chemin du Lac Doré Nord				
1.1 Rechargement granulaire de la chaussée en MG 20, 150 mm d'épaisseur	27 300	m ²	6,00 \$	163 800,00 \$
1.2 Élargissement de la structure de chaussée, 550 mm d'épaisseur de MG 112	760	m ²	25,00 \$	19 500,00 \$
1.3 Traitement de surfaces double	23 940	m ²	7,00 \$	167 580,00 \$
1.4 Asphalte, couche unique, ESG-14, 70mm d'épaisseur	1 300	m ²	20,00 \$	26 000,00 \$
1.5 Enlèvement de ponceau	70	m	40,00 \$	2 800,00 \$
1.6 Ponceaux, incluant transition, 600 mm de diamètre	70	m	550,00 \$	38 500,00 \$
1.7 Prolongement de ponceau				
a) 375 mm de diamètre	2	m	450,00 \$	900,00 \$
b) 450 mm de diamètre	9	m	500,00 \$	4 500,00 \$
1.8 Excavation de fossé	2 100	m	20,00 \$	42 000,00 \$
1.9 Empierrement type III				
a) d'extrémité de ponceau	340	m ²	35,00 \$	11 900,00 \$
b) de fossé	3 150	m ²	35,00 \$	110 250,00 \$



Municipalité de Duhamel
Comté de Papineau
Province de Québec

ANNEXE A
Règlement d'emprunt 2017-02

Municipalité de Duhamel

CIMA+

Réfection du chemin du Lac Doré Nord -


Mise à jour de l'estimation suite au plan d'intervention

G003870

BORDEREAU D'ESTIMATION

ARTICLE TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	PRODUIT
1.10 Remise en état des lieux	1	forfaitaire	8 000,00 \$	8 000,00 \$
1.11 Maintien de la circulation	1	forfaitaire	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Sous-total, Chemin du Lac Doré Nord				605 730,00 \$
Contingences 25%				151 432,50 \$
Sous-total				757 162,50 \$
T.P.S. (5,0 %)				37 858,13 \$
T.V.Q. (9,975 %)				75 526,96 \$
TOTAL				870 547,59 \$

Préparé et vérifié par :


Jean-Michel Caron, ing.
OIQ : 136 293
2 septembre 2016

Municipalité de Duhamel
Comté de Papineau
Province de Québec

MATRIGULE	CIVIQUE	CHÉMIN	LOGEMENT	CODE	CATÉGORIE D'IMMEUBLE	NOM	UNITÉ
1899-74-6890-0-000-0	133	CROISSANT DORE	1	1000	Logement	BELANGER ROBERT	1
1899-78-0094-0-000-0	103	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	BROSSEAU GILBERT	1
1899-84-3065-0-000-0	135	CROISSANT DORE	1	1000	Logement	BROUE NORMAND	1
1899-74-9435-0-000-0	137	CROISSANT DORE	1	1000	Logement	CARRIERE DENIS	1
1899-83-1785-0-000-0	141	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	CHRISTOFF ALAIN	1
1899-73-2315-0-000-0	161	CROISSANT DORE	1	1000	Logement	COTE JACQUES	1
1899-77-2307-0-000-0	111	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	DOUCET PHILIPPE	1
1899-75-5241-0-000-0	129	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	DUPUIS ALLAN	1
1899-77-2157-0-000-0	107	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	HAYES JEAN-GUY	1
1899-78-0654-0-000-0	101	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	JEAN DANIEL	1
1899-76-1347-0-000-0	115	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	LAHAIE PAULINE	1
1899-67-6008-0-000-0	0	CROISSANT DORE	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	LAMORTHE FREDERIC	1
1899-48-5088-0-000-0	0	CROISSANT DORE	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	MENARD GAETAN	1
1899-68-2595-0-000-0	0	CROISSANT DORE	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	MENARD GAETAN	1
1899-75-3497-0-000-0	119	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	MIGNEAULT LOUISE	1
1899-83-0163-0-000-0	147	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	MILLER JASON	1
1899-68-8700-0-000-0	105	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	PITRE MARC	1
1899-73-8196-0-000-0	0	CROISSANT DORE	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	RENAUD BENOIT	1
1899-73-1586-0-000-0	157	CROISSANT DORE	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	THIBAUDEAU ROSAIRE	1
1698-89-1700-0-000-0	171	IRIS	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	MIRON CLAUDE	1
1698-89-6455-0-000-0	175	IRIS	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	DUPERRE SOPHIE	1
1698-89-8795-0-000-0	181	IRIS	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	PURENNE ALAIN	1
1798-19-0239-0-000-0	0	IRIS	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	GERMAIN KARINE	1
1799-26-7038-0-000-0	224	JONQUILLES	1	1000	Logement	RICHARD GILLES	1
1799-26-8791-0-000-0	220	JONQUILLES	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	9192-1486 QUEBEC INC.	1
1799-37-3259-0-000-0	211	JONQUILLES	0	5833	Auberge ou gîte touristique	9136-3853 QUEBEC INC.	4
1799-49-9629-0-000-0	0	JONQUILLES	0	1990	Autres immeubles résidentiels	DAIGNEAULT MARTIN	1
1799-54-0452-0-000-0	228	JONQUILLES	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	LE DENTU JEAN-LOUIS	1
1898-58-6384-0-000-0	1151	LAC-DORE NORD	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	2619-9984 QUEBEC INC.	1
1899-61-0508-0-000-0	1115	LAC-DORE NORD	1	1000	Logement	BISSON JACQUES	1
1897-88-7362-0-000-0	0	LAC-DORE NORD	0	9100	Espace de terrain non aménagé et non exploité	BOCK DIANE	1
1898-84-6946-0-000-0	1227	LAC-DORE NORD	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	BOILEAU DENIS	1
1797-25-2941-0-000-0	124	LAC-DORE NORD	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	BORZONI REMO	1
1898-86-8543-0-000-0	1215	LAC-DORE NORD	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	BOURBONNAIS MARC	1
1898-92-5631-0-000-0	1281	LAC-DORE NORD	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	BRIGGS DAVID	1
1898-59-3335-0-000-0	1147	LAC-DORE NORD	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	BRISTOW BART	1
1899-40-8321-0-000-0	1135	LAC-DORE NORD	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	BROSSEAU ALAIN	1
1799-92-7340-0-000-0	579	LAC-DORE NORD	1	1100	Chalet ou maison de villégiature	CARRIERE DENIS	1
1898-49-9291-0-000-0	1139	LAC-DORE NORD	1	1000	Logement	CHARRIER JACQUES	1



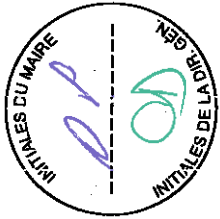
Municipalité de Duhamel
Comté de Papineau
Province de Québec

1897-67-6874-0-000-0	1353 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	CHENIER GHISLAIN	1
1898-91-1797-0-000-0	1283 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	CLEMENT LUCIEN	1
1898-93-4315-0-000-0	1257 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	COMTOIS MICHEL	1
1898-91-1859-0-000-0	1286 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	DE SANTIS DANIEL	1
1697-94-2329-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	DESCOTEAUX MARIO	1
1797-39-7529-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	1990 Autres immeubles résidentiels	DESFORGES MICHEL	1
1898-91-6071-0-000-0	1285 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	DESFORGES MICHEL	1
1897-87-3883-0-000-0	1345 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	DUPLANTIE JEAN	1
1898-91-4707-0-000-0	1289 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	DUPUIS MARC	1
1898-93-2688-0-000-0	1251 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	FILION DIANE	1
1798-10-9890-0-000-0	241 LAC-DORE NORD	0	8131 Acériculture	FILION JEAN-CLAUDE	1
1797-27-7193-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	FILION LAURENT	1
1898-95-1073-0-000-0	1221 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	GAGNON GERARD	1
1897-88-9696-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	GENDRON NANCY	1
1898-78-1779-0-000-0	1159 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	JOLY MICHEL	1
1897-67-2930-0-000-0	1359 LAC-DORE NORD	1	1000 Logement	LALANDE GAETAN	1
1898-90-3962-0-000-0	1291 LAC-DORE NORD	1	1000 Logement	LAPLANTE COLETTE	1
1798-03-0854-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	LAUZON-FORESTERIE	1
1798-98-8290-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	8311 Exploitation forestière	LAUZON-FORESTERIE	1
1898-59-1163-0-000-0	1143 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	LAUZON-FORESTERIE	1
1898-83-8828-0-000-0	1254 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	LAVIGNE PATRICK	1
1898-93-2976-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	LAVIGNE PATRICK	1
1897-99-2389-0-000-0	1299 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	LEBEL KIMBERLEY CLAUDINE	1
1898-87-0574-0-000-0	1167 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	LEBLANC DEBORAH ANN	1
1799-23-5796-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	LECLAIR GUY	1
1898-78-6037-0-000-0	1163 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	MALETTE GUY	1
1899-57-3789-0-000-0	867 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	MENARD GAETAN	1
1898-96-0102-0-000-0	1219 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	PLOUFFE ALAIN	1
1898-91-5444-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	PROULX CLAUDE	1
1898-87-6381-0-000-0	1169 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	RACICOT ANDRE	1
1897-99-1761-0-000-0	1301 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	RACINE GUY	1
1899-44-0456-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	RENAUD BENOIT	1
1899-51-1707-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	RENAUD BENOIT	1
1899-62-3705-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	RENAUD BENOIT	1
1898-68-4675-0-000-0	1155 LAC-DORE NORD	1	1000 Logement	ROBILLARD DENIS	1
1897-78-7400-0-000-0	0 LAC-DORE NORD	0	1990 Autres immeubles résidentiels	ROBINEAU RICHARD	1
1897-78-9941-0-000-0	1348 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	ROBINEAU RICHARD	1
1898-12-6535-0-001-0	250 LAC-DORE NORD	0	4715 Services de télécommunications sans fil	ROGERS CANTEL INC.	1
1898-94-2310-0-000-0	1249 LAC-DORE NORD	1	1000 Logement	ROSE ALAIN	1
1898-93-3655-0-000-0	1255 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	SAUVE JAMES	1



MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL

1898-90-3219-0-000-0	1295 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	SEIFERT MARK	1
1898-92-4668-0-000-0	1261 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	SOLLARS DAVID	1
1897-67-4258-0-000-0	1355 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	STAFFORD RAYMOND	1
1898-87-7043-0-000-0	1171 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	ST-PIERRE GASTON	1
1898-91-0715-0-000-0	1288 LAC-DORE NORD	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	TESSIER NICOLAS	1
1799-11-6626-0-000-0	277 LAC-DORE NORD	1	1000 Logement	TETRAULT CLAUDE	1
1898-87-5501-0-000-0	1175 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	THIFFAULT PIERRE JR.	1
1898-85-7021-0-000-0	1223 LAC-DORE NORD	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	THIVIERGE PAUL	1
1697-85-1282	RTE 321	1	1000 MAISON	FILION JEAN-CLAUDE	1
1697-78-8431	RTE 321	1	9100 Terrain vacant	GERMAIN NICOLE	1
1698-96-49773	187 CHEMIN DES RAPIDES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	SIMARD JEAN	1
1797-47-5406-0-000-0	0 MARGUERITES	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	BEAUDOIN JEAN-LUC	1
1798-60-6115-0-000-0	151 MARGUERITES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	LECLERC PARTICIA	1
1898-12-6535-0-000-0	120 MARGUERITES	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	PROULX CLAUDE	1
1899-60-6898-0-000-0	116 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	WALTER IAN	1
1899-61-7681-0-000-0	0 VIOLETTES	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	FOURNIER LUCIEN	1
1899-70-4341-0-000-0	118 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	RACICOT LOUISE	1
1899-70-9052-0-000-0	122 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	RANGER MICHEL	1
1899-71-2314-0-000-0	0 VIOLETTES	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	GAILLER RICHARD	1
1899-71-7362-0-000-0	113 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	FAUBERT NORMAND	1
1899-71-9817-0-000-0	121 VIOLETTES	0	9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité	RENAUD BENOIT	1
1899-72-0374-0-000-0	103 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	GUILLON FRANCIS	1
1899-72-3336-0-000-0	105 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	LEFEBVRE RACHEL	1
1899-72-3600-0-000-0	111 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	MALETTE HUGUETTE	1
1899-80-1774-0-000-0	123 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	LACHANCE JEANNE	1
1899-81-1542-0-000-0	119 VIOLETTES	1	1100 Chalet ou maison de villégiature	RENAUD BENOIT	1





Municipalité de Duhamel
1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi, le 11 mai 2017, à 8h30**, à la salle communautaire sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents :

Madame Doris Larose, Messieurs Michel Longtin, Cætan Ialande et Noël Picard.

Absence motivée : Messieurs Daniel Berthiaume et Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

2017-05-18426

Modification de l'article 1 du règlement d'emprunt 2017-02 décrétant une dépense de 795 000\$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'amélioration de chemins

Il est résolu

Que, l'article 1 du règlement 2017-02 soit modifié de la façon suivante à savoir :

ARTICLE 1. Objet du règlement

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'amélioration de chemins, et plus précisément sur le chemin Lac-Doré Nord, travaux basés sur le plan d'intervention en infrastructures routières locales, préparé par la firme Cima+, version finale, datée du 2 septembre 2016.

ADOPTÉE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX

David Pharand, maire

Claire Dinel, directrice générale